

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 44 (1908)

Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

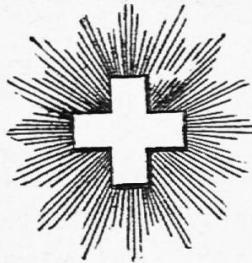
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIV^{me} ANNÉE

N^o 46.



LAUSANNE

14 novembre 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *† Jean Ritschard. — Enseignement primaire supérieur. — Hygiène scolaire. — Chronique scolaire : Genève. Vaud. — Bibliographie.*
— PARTIE PRATIQUE : Grammaire : *Le Conditionnel.* — Composition : *Vie d'un jeune sapin racontée par lui-même.* — Récitation. — Dessin : *Rameau de cytise.*

† Jean Ritschard

Directeur de l'Instruction publique.

M. Jean Ritschard, conseiller d'Etat bernois, directeur de l'Instruction publique, est décédé après une longue maladie, le 26 octobre dernier, à 5 $\frac{3}{4}$ h. du matin.

Par la mort de M. Ritschard, le canton de Berne perd un de ces hommes les plus distingués : tous les journaux ont rendu un hommage mérité à ce citoyen dévoué aux intérêts de la patrie.

Il était né le 10 janvier 1845 dans le petit village de Saxeten, près d'Interlaken. Jusqu'à l'âge dix ans, il fréquenta l'école de son village natal et ses parents le placèrent alors dans une école privée, à Thierachern, afin de le préparer à l'école cantonale bernoise. Il suivit dans cet établissement les cours du progymnase, et fréquenta ensuite le gymnase de Porrentruy où il obtint, en 1865, le certificat de maturité. Il fit des études de droit aux Universités de Berne, de Giessen et de Berlin ; après avoir obtenu sa patente d'avocat, il s'établit à Interlaken.

Les temps étaient agités : on était dans la période de la révision de la Constitution fédérale et du *Kulturkampf*. Le jeune avocat se lance dans la politique. En 1872, il est élu député au Grand Conseil et l'année suivante, à l'âge de vingt-huit ans et demi, il entre au Conseil d'Etat. On lui confia le Département de l'Instruction

publique. C'est sous les auspices du nouveau directeur que fut créée la Faculté de théologie vieille-catholique. M. Ritschard fit aussi passer la loi de 1877, qui supprima l'école cantonale de Berne et introduisit d'autres améliorations dans l'enseignement secondaire.

Mais la construction des chemins de fer avait obéré les finances de l'Etat ; le peuple rejeta le budget quadriennal (1878-1882) élaboré par le gouvernement. Celui-ci démissionna. M. Ritschard se retira à Thoune, où il ouvrit une étude qui eut bientôt une clientèle importante.

Mais en même temps qu'il était au gouvernement bernois, M. Ritschard avait pris pied dans la politique fédérale. Après le rejet du projet de constitution de 1872, le Vaudois Cérésole, était tombé en disgrâce chez ses concitoyens. Ce fut l'Oberland bernois qui l'envoya au Conseil national. Cérésole fut réélu au Conseil fédéral et les Oberlandais le remplacèrent au Conseil national par Ritschard, qui, pendant dix, ans fit partie de l'autorité législative. Il se retira en 1882 pour se consacrer plus spécialement à son étude. Par contre, il accepta un mandat de député au Grand Conseil, qu'il présida deux fois, et, au mois de mai 1893, il rentra au gouvernement. Il prit le Département de l'assistance publique et c'est à lui qu'on doit la loi de 1897, qui a unifié l'assistance dans notre canton. Par la révision de la Constitution, en 1906, les chefs de Département, qui avaient dirigé plus de huit ans les mêmes dicastères, durent faire un échange, et c'est ainsi que M. Ritschard fut placé à la tête du Département de l'Instruction publique. Parmi ses derniers projets législatifs, nous signalerons un décret qui améliore la situation financière des inspecteurs scolaires tout en organisant à nouveau l'inspection de l'enseignement moyen. Nous avons résumé, ici même, ses propositions relatives à l'amélioration des traitements du corps enseignant primaire. Espérons que les représentants du peuple bernois et le peuple lui-même s'inspireront des idées généreuses que le regretté directeur de l'Instruction publique a si bien exprimée dans son magistral rapport.

M. Ritschard, qui souffrait d'une maladie de foie, passa tout

L'été dernier à Oberhofen, sur les bords du lac de Thoune, d'où il se rendait aux séances du Conseil d'Etat. Il était rentré depuis quelque temps à Berne, quand le mal le terrassa, au moment même où ses concitoyens de l'Oberland lui confirmaient son mandat de conseiller national.

Nous n'avons pas, dans cette revue spéciale, à apprécier l'éminent homme d'Etat dans les diverses fonctions qu'il a remplies. Ce que nous relèverons, c'est la prépondérance qu'il a su donner aux questions sociales dans sa carrière. C'est d'abord dans sa loi sur l'assistance, dans son attitude ferme lors de l'élaboration de la loi scolaire de 1894; c'est encore dans le projet de loi qu'il a présenté pour le relèvement du traitement des instituteurs.

Il avait conservé, dans sa vie, la simplicité de la montagne et, au moment de disparaître, il a exigé que ses funérailles fussent simples, sans appareil, sans discours officiels. Dans sa carrière, M. Ritschard a été l'homme du devoir; il a surtout aimé les pauvres, les petits et l'école; ce sera toujours avec un serrement de cœur que l'instituteur bernois pensera à la disparition de son cher directeur de l'Instruction publique.

H. GOBAT.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

L'article du no 44 de *l'Educateur* sur ce sujet aura été lu avec des sentiments très mélangés par ceux qu'intéresse la question de l'enseignement primaire supérieur. Son auteur voudrait que l'examen pour le diplôme supérieur vaudois fût d'une difficulté plus grande qu'il ne l'est actuellement en ce qui concerne la partie scientifique. La rédaction de *l'Educateur* me permettra de faire entendre une autre cloche.

La préparation que donne l'Ecole normale est suffisante dans le domaine scientifique, non seulement pour l'enseignement primaire, mais encore pour les classes supérieures, puisque, à peu de chose près, les deux programmes sont ici équivalents; chacun connaît des instituteurs qui sont devenus d'excellents professeurs d'arithmétique, de géographie ou même de sciences naturelles, cela par leurs propres forces et grâce à leurs aptitudes spéciales. La vérité est que, dès que nous dépassons le programme de l'Ecole normale, nous nous trouvons ici dans le domaine des *spécialités*. Puisque l'on ne demande pas des porteurs du brevet supérieur d'être des spécialistes, on est en droit d'être étonné qu'ils aient à subir, pour ces branches, d'autres examens que des épreuves pédagogiques et, si l'on y tient absolument, l'explication des découvertes les plus récentes.

Il en est autrement dans le domaine littéraire. A l'âge où il a fait ses études, l'instituteur n'avait ni la maturité d'esprit, ni surtout la somme de lecture néces-

saire pour que son brevet offre toujours, quant à la culture générale, des garanties suffisantes. Là, un nouvel examen très sérieux se justifie ; il ne s'agit plus, comme dans le premier, d'un effort de mémoire portant avant tout sur un ensemble de noms, de faits et de dates, mais d'un effort d'intelligence, par lequel on doit prouver que l'on sait dégager les caractères généraux d'une époque, que l'on est à même de condenser en peu de pages ses idées sur un sujet, même très vaste.

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'un nouvel examen se justifie également pour les connaissances pédagogiques, puisque l'on veut pousser les candidats à faire des recherches personnelles dans ce domaine et juger de plus près leurs aptitudes pratiques. Il en est de même pour l'allemand, qu'il faut posséder suffisamment si l'on en veut enseigner ne serait-ce que les éléments.

Sans vouloir recommencer la querelle des littéraires et des scientifiques, nous pensons donc que c'est à juste titre que les exigences sont plus grandes dans le domaine des premiers que dans celui des seconds, tant qu'il n'existe qu'un seul et même diplôme pour les connaissances des deux ordres. Ceux qui peuvent, déjà maintenant, passer des examens également satisfaisants pour toutes les branches sont des oiseaux rares, et il ne faudrait pas que le nouveau diplôme devint tellement *supérieur*, qu'il ne fût plus accessible à personne.

Pourtant, nous verrions sans déplaisir les exigences grandir encore, à la condition qu'il soit créé deux diplômes nettement distincts, portant, l'un sur le français et l'allemand, l'autre sur les mathématiques et les sciences, la pédagogie seule étant imposable aux candidats des deux catégories. Ceux qui se sentirraient des aptitudes variées conquerraient leurs deux diplômes, les autres se contenteraient de celui qui leur est accessible. La possession des deux diplômes ne serait exigible que pour les classes où le même maître donne tout l'enseignement.

Notre desideratum s'appuie à la fois sur les faits déjà existants et sur les expériences faites ailleurs. On permet actuellement aux candidats de passer leurs examens en deux séries ; mais pourquoi refuse-t-on d'admettre aux épreuves pratiques ceux qui passent leur première série d'examens, et pourquoi ne leur délivre-t-on pas, s'il y a lieu, une attestation témoignant de leur succès ? Voyez quelles sont, pour Lausanne, les conséquences de cet état de choses : les maîtres des classes primaires supérieures n'y peuvent obtenir de diplôme sans passer un examen sur l'allemand, qu'ils n'enseignent pas ; les maîtres spéciaux d'allemand devraient, dans le même but, commencer par revoir leur chimie et les équations à plusieurs inconnues ! La création de classes supérieures dans les grandes localités rendra les cas de ce genre de plus en plus nombreux.

Il y a quelques années, nous avons entendu, à Zurich, M. le professeur Bovet s'élever avec vigueur contre les exigences anormales des examens pour l'obtention du brevet de maître secondaire dans ce canton. Il n'est pas raisonnable, disait-il, d'exiger de tous les candidats des connaissances spéciales dans des domaines aussi différents ; il est injuste de refuser un diplôme à ceux qui, dans l'un ou l'autre ordre d'idées, ont continué leurs études. Les faits lui ont donné raison ; on sait en effet qu'il y a maintenant pénurie de maîtres secondaires sur les bords de la Limmat, malgré les grands avantages matériels que ce titre offre là-bas.

Une dernière remarque : l'Etat qui crée un diplôme procure, en général, à ses ressortissants les moyens de le conquérir. Or l'Université de Lausanne continue à fermer ses portes, si largement ouvertes à tant d'étrangers, aux instituteurs vaudois. A quand un régime plus démocratique¹ ?

E. B.

¹ L'article de notre collaborateur soulève toute une série de questions et d'objections qui pourront être examinées au moment de la discussion du nouveau Règlement pour l'obtention du diplôme spécial. Sur un point à tout le moins, nous pouvons, aujourd'hui déjà, rassurer notre correspondant. L'Université organise en ce moment, dans la Faculté des Lettres et dans celle des Sciences, un enseignement spécial à l'usage des candidats à l'enseignement primaire supérieur.

(La Réd.)

HYGIÈNE SCOLAIRE

*** **Cuisines scolaires de la ville de Lausanne.** — Le 19^{me} rapport, concernant l'exercice 1907-1908 vient de paraître. Nous en détachons les renseignements suivants :

Le nombre des repas servis s'est élevé à 38,509, en augmentation de 1877 par rapport à l'exercice précédent. Les cinq réfectoires dans les collèges de Beaulieu, St-Roch, La Barre, Villamont et Ouchy ont été ouverts du 18 novembre 1907 au 20 mars 1908 soit pendant 78 jours. La moyenne des repas par jour est donc de 493. Il a servi 3425 repas gratuits, 25 113 à fr. 0,05, 8425 à fr. 0,10, 1273 à fr. 0,15 et 273 à fr. 0,20.

Le prix de revient du repas de midi est de 15,2 centimes, y compris les gages des cinq cuisinières, mais non les prix d'achat de matériel et frais d'administration.

Les classes gardiennes qui se rattachent aux cuisines scolaires ont aussi été ouvertes pendant 78 jours. Le nombre des collations servies a été de 28 312, soit 363 par jour en moyenne. Le prix de revient de la collation s'est élevé à 11,7 centimes.

L'œuvre des cuisines scolaires de Lausanne est soutenue par une société comptant à l'heure qu'il est 802 membres dont 46 membres à vie ayant versé une fois pour toutes une finance de fr. 50. La commune de Lausanne fait un subside de fr. 1000 spécialement pour l'œuvre des classes gardiennes. Le montant des dons et souscriptions s'est élevé à fr. 3406,15 et celui des tirelires à fr. 93,25. Le Comité d'administration évalue à fr. 500 la valeur des dons en nature qui lui sont parvenus. Mais tous ces dons n'ont pas empêché l'exercice 1907-1908 de boucler par un déficit assez élevé dont le montant a dû être prélevé sur le compte-courant. Nous pouvons souhaiter à cette œuvre si utile de ne pas voir se continuer cette ère contre laquelle beaucoup d'institutions ont peine à lutter actuellement.

L. Hz.

Education physique.

A ceux qui estiment que les propositions n'aboutissent pas toujours assez vite à des résultats pratiques, et qui ont besoin de s'armer de patience à cet égard, nous pouvons donner en exemple la Société suisse des maîtres de gymnastique.

Cette société vient de célébrer, à Saint-Gall, les 3 et 4 octobre dernier, le jubilé cinquantenaire de sa fondation. A cette occasion, M. le professeur J. Spühler, de Zurich, a présenté un rapport concernant la fondation d'un Institut central, largement subventionné par la Confédération, pour la formation des maîtres de gymnastique. Il a rappelé tout d'abord qu'en 1883 M. F. Flück, de Berthoud, qui venait de suivre un cours dans l'Institut d'éducation physique de Carlsruhe, formulait la proposition de voir un établissement du même genre se créer en Suisse. Cette question fut portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, à Bâle, le 6 octobre 1884. Le second rapporteur, qui n'était autre que le rapporteur général d'aujourd'hui, pensons-nous, ne voulut pas aller si loin. Cependant les résolutions prises par l'assemblée furent plutôt favorables au premier. Sur la proposition de M. Bollinger, de Bâle, était voté le principe de provoquer la création d'un institut central de gymnastique annexé au Polytechnicum de Zurich ou à l'Université de Berne. La question revint sur le tapis à Montreux, en 1898. M. A. Michel, de Lausanne, faisant une comparaison entre ce qui était pratiqué en Suisse, au point de vue de la gymnastique, et d'autres pays, déclarait que, dans notre intérêt national, il était hautement désirable de voir se créer un établissement central suisse pour la préparation des maîtres de gymnastique.

La nouvelle loi militaire fédérale, votée le 3 novembre 1907, impose aux cantons un enseignement, par conséquent général et aussi complet que possible, de la gymnastique pour les garçons, pendant leur fréquentation de l'école (art. 102). Elle prévoit en même temps la haute surveillance de la Confédération sur cet enseignement. Celui-ci doit être donné par des instituteurs qui auront reçu la préparation nécessaire dans les instituts ou séminaires pédagogiques, ainsi que dans des cours spéciaux organisés par la Confédération.

Le rapporteur de Saint-Gall a cherché d'en déduire que rien dans la nouvelle loi militaire ne s'opposait à revendiquer à nouveau la création d'un institut central et permanent. Et il a trouvé de nombreuses et excellentes raisons pour le soutien de sa cause. L'unité de vues entre professeurs de gymnastique des établissements secondaires, directeurs de cours normaux, y gagnerait certainement. De plus on pourrait s'attendre à une impulsion plus grande en faveur d'un enseignement encore trop méconnu en beaucoup d'endroits.

Il semble que la Confédération a déjà fait ce qu'il était possible, tout en laissant à chacun une large part d'indépendance. Mais de cette liberté on abuse facilement, car il faudrait être aveugle pour ne pas voir combien la gymnastique est encore négligée, dans nos campagnes surtout. Quantité de raisons, toutes plus mauvaises les unes que les autres, sont données pour se soustraire à l'obligation de sortir de la classe, au grand air, au moins deux fois par semaine avec les garçons ; c'est déjà si peu.

Et si nos professeurs de gymnastique réclament davantage, nous les approuvons sans réserve. L'exemple de la Belgique qui, par arrêté royal du 30 juin 1908, s'est donné un Institut supérieur d'éducation physique rattaché à l'Université de Gand, est là pour les encourager fortement.

L. Hz.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — Parmi les questions importantes auxquelles s'intéressent les groupements pédagogiques de notre canton, celle de la prolongation de l'instruction obligatoire est une des plus étudiées en ce moment. La Société pédagogique genevoise l'a mise à l'ordre du jour de ses deux dernières séances, et le fascicule de septembre de son Bulletin, qui publie le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin dernier, est presque entièrement consacré à ce sujet.

En ouvrant la séance, M. Edmond Martin, président, a proposé à l'assemblée de se livrer à une discussion préliminaire sur le but que doit poursuivre l'Ecole obligatoire: faut-il considérer celle-ci comme un tout, un cycle fermé, ou comme un acheminement vers les études secondaires ou professionnelles? La durée de la scolarité, l'organisation des écoles et l'élaboration des programmes se présenteront sous un jour différent suivant que l'on aura adopté l'une ou l'autre de ces manières de voir.

Une discussion animée s'est alors engagée: on y a esquissé le programme minimum de l'enseignement primaire, dont le but est de former une jeunesse d'un développement général adapté aux besoins actuels, et capable de se développer encore. Ce programme serait, du reste, conforme au programme prévu par l'article 9 de la loi actuelle sur l'instruction publique, sauf que M. L. Baatard voudrait qu'on ajoutât au dessin des notions de géométrie. Quant à la durée de l'instruction obligatoire, elle a donné lieu à un intéressant échange de vues. Aux termes de la loi, en effet, l'école complémentaire devant être fréquentée jusqu'à quinze ans révolus, il semble qu'en proposant d'arrêter à l'avenir la scolarité primaire à quatorze ans, on fasse un pas en arrière. Il y a là une équivoque qui provient du fait que l'école complémentaire, de treize à quinze ans, ne comporte que sept heures de classe par semaine, tandis qu'il s'agirait désormais de prolonger de treize à quatorze ans l'école de toute la journée: c'est donc bien une extension des études que l'on préconise et tout le monde applaudira à ce projet.

L'instruction primaire ainsi terminée à quatorze ans devrait être complétée par une instruction spéciale destinée aux apprentis. C'est une innovation qui paraît des plus heureuses. La durée de cet enseignement, obligatoire également, serait, selon la proposition qui en a été faite, d'un an au moins et de trois ans au plus. Le programme varierait suivant les professions et comprendrait des notions théoriques spéciales et générales. Les jeunes gens et les jeunes filles âgés de moins de seize ans et qui ne sont pas en apprentissage devraient suivre les cours destinés aux apprentis et apprenties de commerce, sauf s'ils reçoivent ailleurs une instruction équivalente.

L'assemblée a discuté ensuite tout un ensemble de propositions de détails concernant cette création projetée: elle y reviendra dans ses séances ultérieures.

VAUD. — **Le Comité de la Société pédagogique vaudoise aux délégués de district.** — Depuis que le Comité a assumé, pour un de ses membres, la charge de correspondant vaudois à l'*Educateur*, il a dû se préoccuper de ce qui peut contribuer à développer et à perfectionner cette correspondance. Dans sa

séance du 24 octobre, votre Comité a décidé de demander aux délégués de district leur collaboration volontaire à ce travail. Notre canton est le plus grand du faisceau romand et il est difficile d'être renseigné exactement sur ce qui se passe dans telle partie éloignée du pays. Si l'on a pu se plaindre, avec quelque raison, de ce que l'*Educateur* n'insérait que peu de correspondances vaudoises, la faute n'en est pas à celui qui a accepté le rôle ingrat de correspondant, mais au fait que nous n'avons pas un service bien organisé. Il faut que de tous les points du canton, des collègues de bonne volonté envoient au correspondant cantonal les nouvelles qui peuvent intéresser les lecteurs de l'*Educateur*.

Le Comité a pensé que les délégués de district étaient bien qualifiés pour cette tâche¹. Il ne s'agit pas pour vous, chers collègues, de fournir régulièrement quelque chose, mais de communiquer à notre correspondant tout ce que vous estimatez être utile à notre cause : vœux à formuler, réclamations, rectifications, comptes-rendus divers, décès, démissions, etc. Point n'est besoin d'un long article, quelques lignes suffisent. Un moyen excellent d'informations serait l'envoi d'un journal local ou régional relatant un fait intéressant.

Nous voulons croire que vous vous préterez volontiers à ce petit effort, persuadés comme nous qu'il y va de la prospérité de la société et dans cet espoir, nous vous adressons, chers collègues, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité: Le président; A. PORCHET. Le secrétaire; G. ADDOR. Le correspondant vaudois; H. GAILLOZ.

*** **Section d'Yverdon de la S. P. V.** — Séance intéressante samedi 31 octobre, et qu'on a cherché à agrémenter par des productions musicales. Malheureusement l'assemblée était fort clairsemée et ne comptait guère plus que la moitié de son effectif. Entre autres propositions du Comité sortant de charge, on a discuté l'organisation pour 1909 d'un cours de perfectionnement pour l'enseignement du dessin, reconnu par tous comme nécessaire. Le principe en a été voté et le nouveau comité va se mettre à l'œuvre pour mener l'entreprise à bonne fin. Avec une contribution volontaire de chaque participant et le concours de l'Etat, on trouvera facilement un professeur compétent pour nous initier pendant les vacances d'été prochaines aux mystères de la nouvelle méthode de dessin et nous apprendre à en faire une application rationnelle. Il est bien entendu qu'il s'agit ici d'un cours pour le district d'Yverdon. Peut-être l'initiative en sera-t-elle prise ailleurs. Il nous a paru utile de signaler ce mouvement de coopération des instituteurs du Nord en vue de leur perfectionnement professionnel. Espérons qu'il aboutira.

*** **Inauguration de nouveaux bâtiments scolaires.** — On nous prie de dire, et nous le faisons volontiers, que les classes des nouveaux bâtiments de Moudon et de Publoz-Puidoux sont entièrement meublées de pupitres et de tableaux noirs du système Mauchain, dont les parties principales se fabriquent à Lausanne et le montage se fait sur place.

¹ Il va sans dire que chaque membre du corps enseignant peut transmettre une idée utile au correspondant cantonal, et non seulement les délégués de district.

PARTIE PRATIQUE

GRAMMAIRE

Du conditionnel.

A. — Je m'épargnerais bien des reproches, si j'obéissais à ma conscience.

Tu parlerais moins, si tu étais plus prudent.

Nous vous aiderions, si nos ressources n'étaient épuisées.

Si la Suisse était envahie, je serais soldat pour la défendre.

Si je partais plus tôt, j'arriverais à temps.

S'il n'était pas mitoyen, ce mur serait démolî.

Par l'analyse de ces phrases le maître fait voir qu'il manque quelque chose pour que l'action ait lieu; autrement dit l'action est subordonnée à une condition, d'où le mot de *conditionnel* pour désigner cette forme du verbe.

REMARQUE I. — *Le verbe au conditionnel est généralement suivi ou précédé d'une proposition commençant par la conjonction si.*

B. 1 ^{re} conj.	Je cultiverais.	Tu cultiverais.	Il cultiverait
	Nous cultiverions	Vous cultiveriez	Ils cultiveraient
2 ^{me} conj.	J'offrirais	Tu offrirais	Il offrirait
	Nous offririons	Vous offririez	Ils offririaient
3 ^{me} conj.	Je percevrais	Tu percevrais	Il percevrait
	Nous percevrions	Vous percevriez	Ils percevraient
	(A noter la suppression de « oi » au radical.)		
4 ^{me} conj.	Je romprais	Tu romprais	Il romprait
	Nous romprions	Vous rompriez	Ils rompraient
	(Le « e » du radical se perd.)		

REMARQUE II. — *Tous les verbes au conditionnel ont pour radical l'infinitif du verbe, parfois modifié, et pour terminaisons, celles de l'imparfait.*

C. — Mes paroles, si je me permettais de mentir, ne trouveraient plus de foi parmi mes semblables.

La friandise, si je m'y livrais, ne tarderait pas à nuire à ma santé.

Ces frères et sœurs, si tu les traitais mal maintenant, ne manqueraient pas de s'éloigner de toi plus tard.

REMARQUE III. — *La condition peut être intercalée; dans ce cas elle se met entre deux virgules.*

D. — A défaut de souliers, je porterais des sabots.

Sans la vertu, tu prétendrais vainement au bonheur.

J'aimerais mieux tout perdre que d'exiger le non dû.

Gaston ne prendrait pas la plus petite fleur dans un jardin, tant il a de respect pour la propriété d'autrui.

Dussé-je périr dans les flots, je ne lâcherais point le naufragé = (lors même que je devrais, etc.)

Fussiez-vous malade, il faudrait vous y rendre:

(c'est comme si l'on disait: quand vous seriez malade, etc.)

Que de pauvres on nourrirait avec ce que perdent les riches !
Serais-je assez ingrat pour oublier les bienfaits dont j'ai été l'objet ?
Je ne savais pas que je payerais si chèrement ma gourmandise.
Beaucoup s'imaginaient que vous tireriez prompte vengeance de cette injure.
REMARQUE IV. — *Le conditionnel peut être amené :*
1^o par une préposition ; 2^o par le sens ; 3^o par des tournures particulières ;
4^o par une idée de regret ou de désir ; 5^o par une proposition principale annonçant un résultat inattendu.

E. — Comparaison entre

Futur

et

Conditionnel

Je dirai toujours la vérité
et j'obtiendrai la confiance
de tout le monde.

Quand je prendrai soin de mes habits,
je les conserverai mieux.

Si je disais toujours la vérité,
j'obtiendrais la confiance
de tout le monde.

Si je prenais soin de mes habits,
je les conserverais mieux.

Après avoir fait observer que le conditionnel a l's de plus que le futur à la première personne du singulier, le maître insistera sur la différence de prononciation (*rai* = *ré*; *rais* = *rè*).

F. *Conditionnel passé 1^{re} forme.*

J'aurais labouré mon champ,
s'il n'avait plu.

Tu aurais, etc.

Conditionnel passé 2^{me} forme.

J'eusse labouré mon champ, si je
n'avais été malade.

Tu eusses etc.

REMARQUE V. — Le passé du conditionnel revêt deux formes (pourquoi ?); il se compose du conditionnel de l'auxiliaire (être ou avoir) et du participe passé du verbe que l'on conjugue.

EXERCICES. — 1. Mettre le morceau suivant à la première personne du pluriel du conditionnel :

LA ROSE ÉPANOUIE. — Je suis la rose éclatante : ma corolle s'épanouit sous les rayons du soleil; je répands autour de moi un doux parfum. La jeune fille choisit mes rameaux pour orner ses cheveux; chacun s'arrête à ma vue. Je m'appelle la reine des fleurs; pourtant je n'ai pas d'orgueil : je me mêle volontiers à mes sœurs pour former des bouquets et des guirlandes. J'attends en paix la fin de mon existence. — Titre modifié : *les boutons de rose*.

Modèle du devoir : Si nous étions les roses éclatantes, nos corolles s'épanouiraient, etc. (DUSSAUD).

2^o Verbes à employer au conditionnel présent dans les phrases qui suivent plus loin : voir, visiter, arriver, croire, faire, éprouver, manquer, se repentir, agir, réussir.

DEVOIR : Si vous veniez ce soir ici, vous y — votre ami.

Si je n'étais pas fatigué, je — votre propriété.

Par la douceur vous — mieux à votre but.

Je — mal faire en ne lui donnant pas ce conseil.

En refusant l'invitation de cet homme, vous lui — une grave offense.

J' — une grande joie, si je pouvais obliger chacun.

Loin de tes parents, tu — du nécessaire.
Je — de mon oisiveté, si j'y persistais.
Si nous ne pensions qu'à nos intérêts, nous — en égoïstes.
Avec moins d'étourderie, vous — en orthographe.
3^e Trouver la proposition convenable.

- DEVOIR : a) Si j'étais riche,.....
 b) Si je négligeais d'apprendre,.....
 c) Si tu vivais d'espérance,.....
 d) Si le loup entraît dans le parc,.....
 e) Si tout le monde se portait bien,.....
 f) J'irais vous attendre,.....
 g) Vous gagneriez bien du temps,.....
 h) Nous serions plus heureux,.....
 i) Je pourrais critiquer les autres,.....
 j) Tu travaillerais avec succès,.....
 k) La terre ne pourrait être cultivée,.....
 l) Rien ne saurait calmer mon chagrin,.....

L. BOUQUET.

COMPOSITION

Vie d'un jeune sapin racontée par lui-même.

Je naquis en 1904 dans la forêt de Sauvabelin, au-dessus de Lausanne ; lorsque je pris conscience de moi-même, je constatai, non sans quelque serrement de cœur, que j'étais seul enfantelet parmi les grands arbres qui m'entouraient ; j'entendis tout près de moi la voix encourageante, bien que sévère, de mon père ; je levai mes yeux jusqu'à lui pour les rabaisser aussitôt, car il était si haut, si haut, que je semblais un pygmée à côté d'un géant ; je tournai mes regards d'un autre côté : il y avait d'autres grands sapins et des hêtres puissants ; je me sentis perdu et commençai à trembler de toutes mes branches lorsque la voix austère de mon père se fit entendre de nouveau : « N'aie pas peur, petit, je veille sur toi et te protègerai dans le danger, et si je viens à mourir sous le coup de la hache, tous ces grands arbres que tu vois veilleront sur toi avec un soin jaloux, en souvenir de ton vieux père, qui a été leur compagnon d'enfance ; et maintenant, si tu veux devenir semblable à moi, sois fort et courageux ; respire largement l'air pur qui t'environne ; plonge profondément tes racines dans la terre ; elles sont tes nourrices, et si, par timidité, tu n'osais les faire avancer dans le sol, elles te refuseraient, parce qu'elles n'auraient plus le moyen de te la procurer, la sève qui t'est nécessaire pour prospérer et vivre. » Il se tut et je cherchai immédiatement à mettre en pratique les préceptes qui venaient de m'être donnés j'aspirai longuement l'air salutaire qui m'entourait ; je sentis passer en moi un courant fortifiant ; un frisson de bien-être parcourut mes branches et mes aiguilles d'un vert tendre ; cela me donna du courage ; je fis un effort pour enfoncer mes racines dans la terre et, ôh bonheur ! je les sentis s'avancer, d'un millimètre peut-être, que savais-je alors des mesures ! mais ce millimètre me

parut bien grand ; je sentis que je saurais désormais me nourrir seul, et j'en fus fier. Quelques mois se passèrent pendant lesquels j'allai de surprise en surprise, de ravissement en ravissement ; à mesure que mon intelligence se développait, j'observais curieusement ce qui se passait dans ma petite patrie ; c'était l'été ; les hêtres vigoureux étaient couverts d'une multitude de feuilles délicates que le moindre souffle agitait. Je ne tardai pas à m'apercevoir que mon père était le plus beau sapin de la forêt ; son faite les dominait tous et son tronc si haut s'élevait en une ligne parfaitement droite ; il avait souvent de longs conciliabules avec les autres arbres, dont il était le conseiller ; ils se contaient leurs souvenirs d'enfance, parlaient des amis disparus ; lorsque les mots de hache ou de bûcheron étaient prononcés, il se faisait un grand silence dans la forêt et les hêtres eux-mêmes arrêtaient le balancement rythmique de leurs branches ; sur nous tous passait un souffle d'angoissant mystère ; un frisson d'effroi nous secouait ; mon père, alors, en vrai philosophe, nous exhortait au stoïcisme : « La mort, nous disait-il, est la loi du monde ; nul n'y échappe ; ces bûcherons qui nous l'octroient tomberont un jour, eux aussi, sous une autre cognée que la leur ; puisque c'est un mal inévitable, sachons mourir en braves, dédaigneux et fiers ; celui qui meurt ainsi, lorsqu'il est couché, superbe de mépris, sur la terre qui l'a nourri, celui-là n'est pas mort à toujours ; les poètes le chantent, l'immortalisent ; celui, au contraire, dont les branches et le tronc se tordent dans les convulsions de la peur, est méconnu, méprisé et mort à tout jamais. » Après ces paroles, mon père promenait autour de lui un regard autoritaire ; il semblait qu'il eût voulu faire passer en nous un peu de son courage et de sa force ; tous sentaient qu'il avait raison et inclinaient respectueusement leurs branches en signe d'approbation.

Il faisait beau dans la forêt : le soleil nous aimait et laissait tomber sur nous ses bienfaisants rayons ; trois choses aussi me ravissaient et faisaient mon bonheur : les fleurs et la mousse, qui, à nos pieds, tapissaient le sol, et les oiseaux, qui nichaient dans les branches de mon père et dans celles des hêtres ; fleurs et oiseaux étaient légion : petites campanules bleues qui, le soir, en secouant leur léger battant, fixaient l'heure où les oiseaux devaient rentrer dans leurs nids ; touffes immenses d'oxalis ou de pain de coucou, comme nous aimions à les appeler ; mon père me dit qu'au printemps il y en avait de plus belles encore : des anémones et des pervenches, et je me réjouissais en pensant au printemps, car je pensais être assez grand à cette époque pour qu'une fraîche fleurette voulût bien éclore à mon ombre et sous ma protection. C'était toute mon ambition de ce temps-là : abriter une fleur, supporter un oiseau. J'entendais au-dessus de moi siffler les merles, roucouler les ramiers, les pics frapper du bec les troncs des arbres atteints par la vermine ; enfin, le soir, chanter les divins rossignols ; pour les entendre, je devais refouler mon sommeil, car, à minuit, mavaient dit les grands hêtres, à minuit, l'heure mystérieuse, ils donnent leurs plus beaux concerts ; souvent, de lassitude, je m'étais endormi sans pouvoir les entendre et m'étais éveillé le lendemain matin, déçu, honteux de ma faiblesse ; enfin, par une nuit étoilée où la splendeur des cieux me tenait éveillé, j'entendis soudain, au milieu du plus profond silence, une voix suave et tendre s'élever du sein des branches de mon père vers les astres radieux ; juste au-dessus de nous était une

étoile si brillante que je m'imaginais que c'était à elle que le rossignol adressait son nocturne concert ; vous dire l'émotion dont je fus saisi en l'écoutant serait impossible ; cette heure mystérieuse, ce grand silence, ces astres si purs et si beaux, la transparence de l'air et ce chant qui s'élevait, terminant chacun de ses couplets variés par un trille léger, me plongèrent dans une extase étrange ; je me crus transporté dans une féerie ; hélas ! il fallut redescendre de ces hauteurs, le rossignol se tut, un grand recueillement se fit dans la forêt ; je m'endormis, rêvant de célestes oiseaux ; je renouvelai souvent dès lors ces heures délicieuses.

Parfois, après de fortes pluies, sortaient de terre des multitudes de petits parasols passant par toutes les teintes, du jaune au rouge, du bleu au noir ; c'étaient des champignons, et ce ne fut pas la moins grande de mes joies d'attendre au matin la venue des chercheurs de ces parasites, si bons à manger, paraît-il. C'étaient des hommes, munis d'un gros mouchoir rouge qui leur servait de récipient ; ils le remplissaient à la hâte, nouaient ensemble les quatre coins, et repartaient, non sans avoir admiré la beauté de mon père et prononcé sur lui de flatteuses paroles. C'étaient encore des femmes portant de gros paniers et parlant du prochain marché ; c'étaient enfin les enfants ! ceux-là combien je les aimais ! si naturels, si francs ! à chaque nouvelle trouvaille, nouveaux cris de joie ! je les entendais parler de la destination de leurs champignons ; les uns, les plus malheureux, devaient les rapporter à la maison, et gare alors s'ils n'avaient pas fait ample récolte ; de ceux-là, les grands hêtres et les grands sapins avaient pitié ; de leurs branches abaissées, ils voilaient les meilleurs coins aux autres enfants venus pour leur plaisir, et quand passaient les pauvres miséreux, ils soulevaient leurs branches et leur découvraient leurs trésors ; c'étaient de beaux moments pour moi quand je voyais alors ces bambins sourire et sans mot dire ramasser fébrilement les claires chanterelles, les agarics sanguins ou les morilles oblongues. D'autres enfants voulaient, du produit de leur cueillette, acheter à la foire prochaine un beau ruban pour les cheveux, d'autres encore le voulaient amasser dans une tirelire et ne l'en ressortir qu'aux grandes occasions. Ces discussions enfantines m'intéressaient au plus haut degré ; et puis, vous avouerai-je pourquoi j'aimais tant ces enfants ? C'est qu'eux ne savaient pas admirer les grands arbres, ils étaient trop loin d'eux ; c'était moi qu'ils adoraient : « Oh ! le joli sapin ! comme il est petit ! » et tous de m'entourer et de passer légèrement leurs petits doigts sur mes branches gracieuses ; ma petitesse me faisait une gloire à leurs yeux ; mon cœur en était tout réjoui.

Je n'avais cependant pas que de beaux jours ; l'été était orageux et j'avais si peur du tonnerre ; je tremblais et me faisais plus petit encore à chaque nouvel éclair ; mon père me rassurait alors en me disant que la foudre tombe sur les grands arbres et qu'elle épargne les petits ; c'eût été une gloire pour lui de périr par le feu du ciel plutôt que par la hache du bûcheron ; c'étaient de mauvaises ournées pour moi ; les cônes des sapins voisins, secoués par le vent tombaient dru tout autour de moi, les oiseaux effarés faisaient entendre dans les nids de petits cris plaintifs.

L'hiver vint ; les oiseaux migrateurs nous quittèrent, la forêt devint silencieuse ; parfois un grand vent passait sur nous, faisant balancer nos branches

transies ; j'avais froid, j'avais peur de geler ; un jour je sentis quelque chose de froid et de mœlleux se poser sur mes branches, je vis de multiples flocons de neige tourbillonner dans l'air et courrir tous les arbres ; cette neige, dont la couche s'épaississait de plus en plus, m'engourdissait ; je ne sentais plus la sève circuler en moi, je crus que c'était la mort qui venait.

Lorsque je revins à moi, la neige avait disparu, les hêtres étaient couverts de bourgeons bruns prêts à éclater, les oiseaux chantaient de nouveau, c'était le printemps ; je fus moi-même bientôt couvert de bourgeons verts, je grandissais ; le repos réparateur de l'hiver m'avait fortifié. Partout autour de moi s'étalaient des touffes de primevères jaunes, et plus tard tout le sol de la forêt se couvrit d'une parure d'anémones ; je soulevais mes branches autant que je le pouvais afin qu'il y eût place pour l'une d'elles ; oh ! combien je désirais qu'il en vînt une qui eût assez de confiance en moi pour croître là ; enfin, un matin, à mon réveil, je vis tout auprès de mon tronc une petite plante verte aux feuilles encore chifonnées, mais que je reconnus néanmoins pour une anémone ; ma joie fut indescriptible ; j'amusais même mes grands amis par les multiples précautions que je prenais pour elle, abaissant une branche pour la protéger de la trop grande ardeur du soleil, la couvant des yeux constamment, un jour j'aperçus un peu de blanc percer entre les feuilles : ma joie attint au paroxysme. Ah ! petite fleur, mon amie, combien tu as embelli ma vie ! L'été se passa à peu de chose près comme le précédent ; j'étais pourtant un plus grand personnage ; une mésange un jour vint se poser une seconde sur l'un de mes rameaux ; mon cœur battit avec force, je fléchis un peu, mais enfin ma force était éprouvée, et dès lors, les oiseaux vinrent en se jouant se poser un court instant sur moi ; je crois qu'ils aiment à être ainsi balancés sur les branches légères.

La fin de l'été devait marquer pour moi une phase toute nouvelle et inattendue ; un événement cruel m'emporta tout à coup loin de mon sol natal ; quelques méchants garnements de la ville, d'autres que ceux qui cueillaient des champignons, me saisirent par le faite et m'arrachèrent brusquement avec mes racines de la terre nourricière, tout en poussant de grands cris, et mon père si puissant parmi les arbres de la forêt ne put rien pour me délivrer et m'épargner un aussi triste sort. Les gamins se mirent à la file indienne et, porté par le plus grand qui marchait en tête, je servis de drapeau à cet enfantin cortège, mais peu après, las déjà de leur jeu, ils m'abandonnèrent au milieu de la route, blessé, meurtri, attendant la mort ; l'agonie était longue ; deux jours se passèrent ainsi, mes racines prolongeant ma triste existence ; le troisième jour était un dimanche ; j'entendis au matin sonner les cloches de la ville ; dans l'après-midi un grand nombre de promeneurs passèrent indifférents auprès de moi. Un jeune homme que j'entravais dans sa marche me poussa brutalement du pied et m'envoya rouler dans l'ornière profonde qui bordait le chemin. Je pensais mourir là quand j'entendis soudain une voix compatissante s'écrier : « Oh le joli petit sapin ; il a encore des racines ; je veux essayer de l'emporter, peut-être reprendra-t-il vie ».

Mon sauveur était une dame à l'air bon, accompagnée de son mari et d'une petite fille ; le même soir on me planta dans un petit tonneau rempli de terre et l'on me plaça sur un joli balcon entouré de vigne vierge et bordé de vases à

fleurs ; chaque matin, mes protecteurs venaient m'examiner et voir si je reprenais vie ; je me sentis aimé et je compris que je leur causerais une grande déception en me laissant mourir ; je fis donc un vigoureux effort sur moi-même et, l'instinct de la conservation aidant, je parvins à faire circuler de nouveau la sève en moi-même, je pus prendre intérêt à ce qui se passait autour de moi. Je m'ennuyai beaucoup des grands arbres, certes, et des oiseaux et des fleurs des bois ; mais je me souvins de la philosophie de mon père ; au lieu de gémir sur mon malheur je me mis à compter tous les petits bonheurs qui me restaient : les moineaux qui venaient se poser sur mes branches, les pigeons qui roucoulaient sur le balcon et me rappelaient les ramiers, les géraniums, les plantes grasses et les petites pâquerettes de la caissette verte ; ces plantes me vouèrent une grande amitié et même un certain respect ; je leur racontais des choses de la grande forêt et le temps ne nous durait pas. L'hiver revint ; on prit grand soin de moi ; pour me préserver du gel on me couvrit de paille et de branches de sapin qui m'apportèrent un salut de ma forêt bien-aimée. Au printemps je me couvris de nouveau de bourgeons, pour la plus grande joie des personnes qui me soignaient. J'en suis arrivé au temps présent de mon existence ; vous dirai-je mon avenir ? J'ai surpris l'autre jour une conversation dont je pus tirer cette conclusion : un nouvel hôte est attendu dans cette famille, un petit-fils ou une petite-fille de la bonne dame qui m'a recueilli ; il n'est pas encore né, mais enfin sur cette petite tête on échafaude bien des châteaux en Espagne, et si tout va bien, savez-vous de quelle mort je mourrai ? Ce ne sera ni par la hache du bûcheron, ni par la foudre céleste, ce sera, lorsque le bébé attendu sera grand, que le tonneau qui me contient sera devenu trop petit, en étant le sapin de Noël qui réjouira les yeux et le cœur de l'enfant et de ses grands-parents. Ne me plaignez pas, chers lecteurs cette perspective m'enchante et cette mort me sera douce, car par elle je m'acquitterai de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers mes bienfaiteurs.

A. B.

RÉCITATION

La forêt sous la neige.

As-tu vu la forêt sous sa robe de giyre,
Sous le manteau glacé qu'apportent les hivers ?
Ni la fleur, ni l'oiseau ne peuvent plus y vivre :
Les gazons et les nids de glace sont couverts.

Les lieux où foisonnait la pâle primevère,
Les taillis où s'ouvrait la pervenche lilas,
Ont aussi disparu sous la robe sévère
Comme l'étroit sentier où s'égaraient nos pas.

As-tu vu des sapins les têtes inclinées
Sous le pesant fardeau qui les faisait flétrir ?
Vétérans des forêts, ils comptent leurs années,
Ils comptent les hivers qui les ont vus blanchir.

Ils dorment les sapins, mais ils ont quelque chose
De grand, de solennel et de majestueux,
Lorsque le ciel rougi sur leurs fronts blancs dépose
Un rayon de sa gloire, un rayon fastueux.

Alors on se croirait dans une cathédrale
A la voûte imposante, aux superbes arceaux,
Où la lumière glisse un beau rayon d'opale
Doucement tamisé par les brillants vitraux.

Aussi, malgré le froid, malgré l'ombre croissante,
Temple de la nature, on se quitte à regret.
Sous la voûte, on entend une voix saisissante,
Comme la voix de Dieu passant dans la forêt.

(P.)

ED. HUGUENIN.

DESSIN

Degré intermédiaire.

Rameau de cytise.

